

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 26 août 2019

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

Monsieur le Procureur de la République
Service audience.
Greffe chambres correctionnelles.
T.G.I de Toulouse.
2 allées Jules Guesdes.
31000 Toulouse

COURRIER - ARRIVEE
28 AOUT 2019
SAUJ - TGI TOULOUSE

Mail : aud.tgi-toulouse@justice.fr

Objet : *Demande date d'audience correctionnelle devant le T.G.I de Toulouse,*

Soit : *Citation par voie d'action à l'encontre de :*

- La SCP d'avocats Regis MERCIÉ ; Elisabeth FRANCES ; Marc JUSTICE-ESPENAN, 29 rue de Metz, 31 TOULOUSE. « **France** ».

Monsieur, Madame,

Tout d'abord, je tenais à vous remercier de l'attache dont le parquet, est partie jointe dans des deux dossiers connexes aux références suivantes :

- **1^{er} Dossier parquet** : N° 19029000036
- **2^{ème} Dossier parquet** : N° 19130000034

Certes que ces deux dossiers sont nés d'une base qui est à l'origine :

Les agissements de la SCP d'avocats MERCIE, FRANCES, JUSTICE-ESPENAN responsable des préjudices causés aux différentes victimes dont j'en suis une directe,

Agissements repris et poursuivis pour les faits graves que je relate dans le projet d'assignation que je vous joins.

La SCP d'avocats MERCIE, FRANCES, JUSTICE-ESPENAN est aussi responsable des préjudices causés sur le fondement de l'article 121-7 du code pénal et dans les deux dossiers aux références ci-dessus.

Vu de l'urgence à intervenir pour faire cesser le renouvellement des faits constitutifs de troubles à l'ordre public :

Je vous prie par retour de courrier ou par mail repris ci-dessus de me communiquer la date d'audience à comparaître afin que je puisse faire délivrer les actes par huissiers de justice.

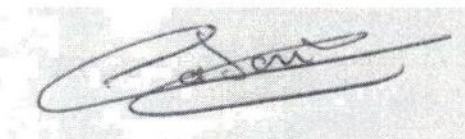
Faits poursuivis. « *Constitutifs de troubles à l'ordre public* »

Comptant sur toute votre compréhension à faire droit à ma demande et au vu l'urgence sur le fondement de *l'article 434-1 du code pénal*.

Dans cette attente, je vous prie Monsieur, Madame le Procureur de la République, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André

COURRIER - ARRIVEE
28 AOUT 2019
SAJJ - TGI TOULOUSE



Ci-joint :

Projet de citation rédigé par moi-même conformément aux règles de droit. « *18 pages* ».

Toutes les pièces énumérées dans l'acte vous seront produites à l'enrôlement de la citation signifiée aux parties.

CITATION DIRECTE DEVANT LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOULOUSE

L'an deux Mille DIX NEUF et le

A LA DEMANDE DE :

Monsieur LABORIE André né le 20 mai 1956 à Toulouse de nationalité française, 2 rue de la forge 31650 Saint Orens « courrier transfert à l'adresse au CCAS de Saint Orens N° 2 rue ROSA PARC 31650 Saint Orens : **article 51 de la loi N°2007 du 5 mars 2007 décret N°2007 et 2007-1124 du 20 juillet 2007 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable.**

- **PS :** « Et suite à la violation par voies de faits de notre domicile, de notre propriété le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent et toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) »

COURRIER - ARRIVEE

28 AOUT 2019

SPJL TGI TOULOUSE

DONNE CITATION A :

- La SCP d'avocats Regis MERCIE ; Elisabeth FRANCES ; Marc JUSTICE-ESPENAN, 29 rue de Metz, 31 TOULOUSE. « **France** ».

D'avoir à se trouver à comparaître le2019 à 14 heures par-devant et à l'audience de la chambre correctionnelle collégiale du Tribunal Correctionnel de TOULOUSE, siégeant en ladite ville, au Palais de Justice, place du salin 31000 TOULOUSE.

RAPPELANT AUX SUSNOMMES

Vous êtes tenu de vous présenter personnellement à cette audience, seuls ou assistés d'un Avocat.

Vous pouvez aussi, dans certains cas seulement, vous y faire représenter par un Avocat.

Si vous estimez être dans l'impossibilité de vous rendre à l'audience, vous devez adresser une lettre au Président du Tribunal, pour expliquer les raisons de votre absence.

Vous joindrez à votre lettre, toutes pièces justificatives.

Pièce N° 15 / Projet de distribution en date du 28 octobre 2008 en faisant croire l'existence de créanciers alors qu'il n'en existait pas.

Pièce N° 16 / Ordonnance d'homologation de ce projet de distribution en date du **11 décembre 2008**, rédigé par ladite SCP d'avocats et signé du président de la chambre des criées.

Pièces N° 17 / Procès-verbal d'huissiers de justice en date du 27 octobre 2009 , indiquant le détournement des sommes et des créanciers auto-forgés pour le besoin des causes.

*

* *

PS :

Qu'au vu des obstacles à la manifestation de la vérité permanent, un site existe depuis plus de dix années permettant de remonter tous les actes frauduleux obtenus à toutes les autorités judiciaires et administratives sur le territoire national.

Soit au site suivant <http://www.lamafiajudiciaire.org>

Dont vous pourrez consulter l'entière procédure et l'imprimer ainsi que toutes les pièces à votre convenance au lien suivant :

<http://www.lamafiajudiciaire.org/2008/Restucture%20site/COMMERZBANK%202018/SCP%20AVOCATS%20MERCIER/CITATION%20PROJET.htm>

COURRIER - ARRIVEE
28 AOÛT 2019
SAJJ - TGI TOULOUSE